

Éco-Lien



Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA)

Juin 2007

Volume 9, Numéro 1

LA 16^{ième} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU CRECA

Par Guy Lessard, président
CRECA



Une année marquée par le renouvellement de notre Entente de partenariat avec le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), des changements au niveau de la Direction générale de l'organisme et le fait qu'à l'échelle du Québec, c'est en Chaudière-Appalaches qu'il s'est fait le plus d'évaluation environnementale. Voilà en résumé, ce qui ressort du Rapport annuel 2006-2007 déposé le 13 juin dernier à Breakeyville.

Chaudière-Appalaches est une région dynamique et son potentiel de développement est énorme; toutefois, il faut aborder la croissance économique avec une vision moderne, prenant en

considération l'impact de nos décisions, de nos activités sur l'environnement ainsi que sur la santé et la qualité de vie des communautés qui l'habitent. C'est ce que nous avons tenté de promouvoir par nos engagements dans notre Plan d'action 2007-2008.

La diversité et la complexité des dossiers relatifs au développement de la région nous incitent à prévoir des mécanismes de concertation inter-sectoriels. En tant que Groupe-conseil en développement durable au sein de la Conférence régionale des élus, le CRECA se sent privilégié de pouvoir jouer ce rôle.

Le nouveau conseil d'administration, formé le 13 juin dernier, entend maintenir une stratégie d'intervention basée sur le respect du mandat confié au CRECA par le MDDEP, la prise en compte des principes du développement durable ainsi qu'un plan de communication amélioré.



Dans ce numéro :

Rapport annuel 2006-2007.....2



Plan d'action 2007-2008.....6



Liste des membres 2007-2008.....10

Administrateurs.....11



Introduction

Le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches a, depuis 1991, le mandat de contribuer au développement d'une vision régionale de l'environnement et du développement durable et de favoriser la concertation de l'ensemble des intervenants régionaux :

- En matière de protection de l'environnement, le CRECA assure la mise en œuvre d'une

veille stratégique sur le secteur de l'environnement afin de soutenir l'application, la révision et le développement des politiques, des lois et des règlements;

- En regard du développement durable, le CRECA assume la réalisation et le soutien à la réalisation d'outils et d'activités de formation et de sensibilisation auprès des décideurs et de la population en général. Le

CRECA préconise, entre autres, la conclusion d'entente avec des partenaires, en vue d'intégrer les principes du développement durable dans leurs politiques, leurs programmes et leurs plans d'actions.

Le présent rapport annuel met en lumière la diversité des activités réalisées en 2006-2007.

Membres du Conseil d'administration et effectif

Le conseil d'administration du CRECA est composé de quatorze (14) membres regroupant les représentants des principaux intervenants de la région.

L'effectif du CRECA compte actuellement 343 membres dont :

* Des représentants d'organismes environnementaux;

* Des citoyens;
* Des corporations privées;
* Des gouvernements locaux;
* Des organismes parapublics.

Une liste exhaustive des membres du CRECA est présentée à la page 10.

Communications

Éco-Lien

Le CRECA a publié 2 bulletins Éco-Lien :



> Éco-Lien - rapport d'activités et plan d'action (juillet 2006);

> Éco-Lien – rapport et suivi du plan d'action 2006-2007 (novembre 2006).

Communiqués

> Communiqué du 8 novembre 2006 :

«Projet de prolongement de l'autoroute Robert-

Cliche (73) entre Beauceville et Saint-Georges : Le CRECA présente son avis».

> «**Évitons de saborder l'énergie éolienne**»

Guy Lessard, Journal Le Devoir, édition du mardi 25 juillet 2006;

> «**L'éolien une énergie qui a le vent dans les voiles** –

En encadrant adéquatement le développement éolien, on permettra à cette énergie propre de prendre son envol»

Guy Lessard, Document de vulgarisation d'Hydro-Québec, 30 septembre 2006;

>«Vers un nouveau contrat social en agriculture»

Guy Lessard, Environnement Québec et régions - 2007.

Avis

Le CRECA a exprimé son avis sur les projets concernant les projets soumis aux audiences publiques :

>Prolongement de l'autoroute 73;

>Terminal méthanier Rabaska;

>Agriculture et agroalimentaire.

>L'AFEAS de East Broughton;

>Le Conseil d'administration de la CRÉ;

>Commission administrative régionale.

Présentations

Une présentation sur les changements climatiques a été réalisée devant les organismes suivants :

Site Web

Une mise à jour régulière de son site Web, a permis au CRECA d'informer en temps réel les lecteurs sur les actions réalisées par celui-ci.

www.creca.qc.ca

Concertation

Le CRECA a participé aux travaux de comités et d'assemblées des organismes suivants :

>Comité permanent de liaison avec la communauté - Ultramar;

>Comité de vigilance environnementale Sanimax (Alex Couture);

>Comité de transport des matières dangereuses - Ministère des transports;

>Comité multipartite en gestion des fumiers et agriculture durable en Chaudière-Appalaches;

>Conseil d'administration de l'IRDA;

>Comité d'orientation scientifique de l'IRDA;

Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches - le CRECA :

- agit à titre de Groupe-conseil en développement durable;
- siège au CA;
- siège au Groupe-conseil santé;
- siège au Groupe-conseil milieux forestiers;
- siège sur la table de concertation des véhicules hors route;
- siège sur le comité sur les éco-industries (Québec-France).

>COBARIC;

>COGESAF;

>ZIP du Sud-de-l'Estuaire;

Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) - le CRECA :

- est membre du conseil d'administration;
- est membre du comité exécutif;
- siège sur les comités suivants :
 - * Comité Eau;
 - * Comité Agriculture;
 - * Comité Matières résiduelles;
 - * Comité Énergie;
 - * Comité Faune et aires protégées;
 - * Comité Transports et aménagement du territoire;
 - * Comité Développement durable.

Agriculture et agroenvironnement

>Présence au sein du comité multipartite sur l'agroenvironnement;

>Participation au comité aviseur.

Concernant la PSR en agriculture et agroalimentaire de la région Chaudière-Appalaches :

>Préparation du mémoire sur l'agriculture et l'agroalimentaire concernant l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire au Québec.



Forêts

Participation du CRECA au Groupe-conseil sur le milieu forestier.

M. Martin Paulette a repris le rôle de représentant du CRECA au Groupe-conseil sur le milieu forestier de la CRÉ en janvier dernier. Le CRECA :

>a participé à l'analyse et à la sélection des projets subventionnés par le Programme de mise en valeur du milieu forestier (budget régional de 1 million).

>a participé aussi au processus visant à transformer le Groupe-conseil sur le milieu forestier en commission régionale sur les ressources naturelles, comme dans toutes les régions du Québec.



>a été convié à participer à une pré-consultation sur le plan quinquennal d'aménagement des forêts publiques de l'est de la région, en collaboration avec Gestion FORAP qui représente les industriels forestiers de cette unité d'aménagement.

Enfin, de nouveaux objectifs de protection et de mise en valeur des forêts publiques sont progressivement mis en vigueur (refuges biologiques, îlots de vieillissement, etc.).

Développement durable

>Promotion du développement durable à l'échelle régionale par les positions pris dans les comités auxquels participe le CRECA;

>La reconnaissance comme organisme ressource auprès des intervenants régionaux oeuvrant dans le domaine de

l'environnement et du développement durable, tel que stipulé dans le protocole d'entente et de partenariat avec le MDDEP;

>La participation comme groupe-conseil en développement durable au CA de la CRÉ Chaudière-Appalaches;

>L'élaboration et l'adoption d'une entente spécifique via la CRÉ Chaudière-Appalaches, pour la mise en œuvre du développement durable dans notre région.

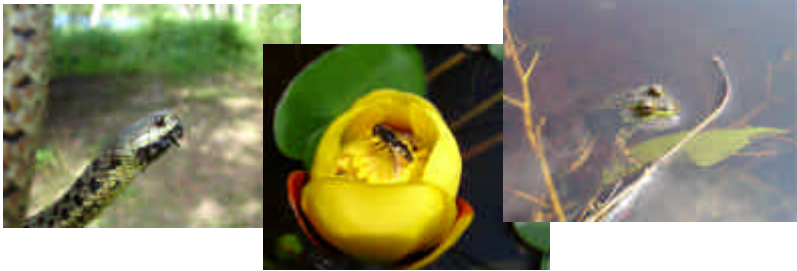
Gestion et valorisation des matières résiduelles

>Le renouvellement des ententes dans le cadre du partenariat récupération et recyclage en Chaudière-Appalaches;

>La réalisation d'un projet de partenariat avec Recyc-Québec, ayant comme objet la promotion d'une gestion responsable des matières résiduelles dans les industries, les commerces et les institutions.



Biodiversité



La réalisation d'un projet de suivi de la protection de quinze (15) milieux humides forestiers, caractérisés en 2002 par le CRECA.

Transport

>Collaboration avec le ministère des Transports du Québec au projet d'étude sur le transport des matières dangereuses en Chaudière-Appalaches;

>Préparation du mémoire concernant le prolongement de l'autoroute 73 entre Beauceville et Saint-Georges;

Participation aux travaux du ministère des Transports du Québec sur le projet de Loi concernant les véhicules hors route.

Développement industriel

>Participation active dans les comités d'Ultramar et Sanimax (Alex Couture);

>Étude et préparation du mémoire concernant l'implantation du terminal méthanier Rabaska et de ses



installations connexes (usine

de regazéification et gazoduc);

>Préparation du mémoire concernant la construction du Pipeline Saint-Laurent, construit par Ultramar afin de faciliter le transport vers

PLAN D'ACTION 2007-2008 - ORIENTATIONS



Mandat

L'action du Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA) se doit de refléter le plus exactement possible le mandat prévu à l'Entente de partenariat signée avec le MDDEP.

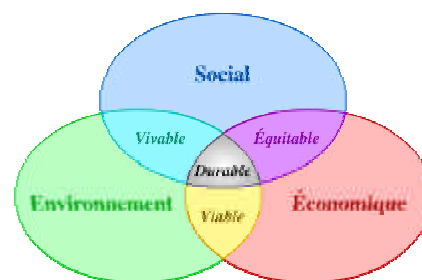
Ainsi nos activités se regrouperont autour des trois grandes fonctions:

1. La mission du CRE en matière de **protection de l'environnement** se traduit, entre autres, par la mise en œuvre d'une veille stratégique sur le secteur de l'environnement afin de soutenir l'application, la révision et le développement des politiques, des lois et des règlements dans divers domaines, tels que la gestion des matières résiduelles, la qualité de l'air, les changements climatiques, la protection des milieux humides, des rives et plaines inondables, etc.¹;

2. La mission du CRE en matière de **développement durable** se traduit, entre autres, par la réalisation ou le soutien à la réalisation d'outils et d'activités de formation et de sensibilisation auprès des décideurs et de la population en général et par la conclusion d'entente avec des partenaires.

Il incite les acteurs régionaux à intégrer la protection de l'environnement et le développement durable dans leurs programmes, leurs politiques et leurs plans d'actions².

3. Le CRECA contribue aux efforts du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) visant une conscientisation à l'échelle du Québec sur les questions environnementales et la promotion du développement durable.



Sur le fond, le choix des cibles d'intervention du CRECA se fera en tenant compte de la réalité spécifique à la région pour ce qui est de l'impact de nos activités sur l'environnement, particulièrement quant à notre rôle de Groupe-conseil en développement durable au sein de la Conférence régionale des élus (CRÉ)³.

¹ Art 2.5 Entente de partenariat entre le CRECA et le MDDEP 2006-2009

² Art 2.6 Entente de partenariat entre le CRECA et le MDDEP 2006-2009

³ Plan stratégique régional 2002-2007, mise à jour –mars 2007

STRATÉGIES

Fonctions et responsabilités

Comme interlocuteur régional privilégié pour la concertation en matière d'environnement et de développement durable, le MDDEP, reconnaît au CRECA le mandat de :

- > Favoriser la concertation et les échanges avec les organisations de la région et assurer l'établissement des priorités et de suivis en matière d'environnement dans une perspective de développement durable (Art 3.2 Entente MDDEP-CRECA);
- > Agir à titre d'organisme ressource auprès des intervenants régionaux oeuvrant dans le domaine de l'environnement et du développement durable (Art 3.4 Entente MDDEP-CRECA);



- > Réaliser des projets et des activités découlant du plan d'action du CRECA (Art 3.5 Entente MDDEP-CRECA);
- > Favoriser par la concertation et le partage d'expertise la mise sur pied de projets par le milieu (organismes, groupes ou individus) et collaborer d'un commun accord aux projets déjà pris en charge par le milieu (Art 3.6 et 3.7 Entente MDDEP-CRECA).

Par conséquent, il est important de nous assurer de la plus grande représentativité possible au sein de notre effectif⁴.

Une approche écologique

Pour qu'une économie soit durable, elle doit respecter les principes de l'écologie. Les écologistes sont à l'écoute des processus écologiques essentiels à la vie sur terre : la photosynthèse, le rendement durable, les cycles des nutriments et le cycle hydrologique, le climat et la relation complexe liant les règnes végétal et animal. Ils considèrent que les écosystèmes fournissent des produits autant que des services et que ces services sont souvent plus précieux que les premiers⁵.



⁴ Effectif 2007-2008

⁵ Mémoire du CRECA sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire, Conclusion p.13

PLAN D'ACTION 2007-2008 - ORIENTATIONS

En tant que Conseil régional de l'environnement et représentant le Groupe-conseil en développement durable de la Conférence régionale des élus, nous proposons l'adoption d'un plan d'action 2007-2008 basé sur les orientations suivantes :

1. Assurer la mise en œuvre du développement durable dans la région de Chaudière-Appalaches par l'entremise de la préparation et de la signature d'une Entente spécifique;

2. Contribuer à la protection de l'eau en partenariat avec les organismes concernés, à savoir :

- Maintenir le soutien aux conseils de bassin versant : rivières Chaudière, Etchemin, Bécancour, Saint-François;
- Maintenir le soutien aux groupes de protection et de restauration des rivières : CRRE;



- Soutenir la démarche de reconnaissance par le MDDEP des rivières du Sud et du Chêne;
- Réaliser une démarche de soutien pour le bassin du lac Dion;
- Participer aux travaux du Regroupement pour la

protection du Grand lac St-François concernant la problématique des cyanobactéries;

- Participer aux activités de la Zip du Sud de l'estuaire;
- Participer au sein du Groupe-conseil santé à la réalisation d'un programme de surveillance visant à prévenir les maladies hydriques;
- Contribuer à la réalisation d'un programme d'information et de sensibilisation visant à assurer une consommation et un usage responsable de l'eau potable;
- Organiser des activités régionales sur le thème de la valorisation de l'eau comme ressource.

3. Sur le plan de la gestion des matières résiduelles, le CRECA s'engage à :

- Poursuivre la mise en œuvre de l'Entente de partenariat en récupération et recyclage en Chaudière-Appalaches en produisant un bilan des cinq (5) premières années du plan;
- Contribuer avec les MRC et organismes concernés au développement de la récupération dans les ICI;
- S'assurer du respect des normes environnementales et de la capacité projetée dans les opérations des sites d'enfouissement, des plateformes de compostage et de déchiquetage des voitures ainsi que de la

disposition des matières à risque;

- Appuyer l'implantation d'éco-industries dans le domaine du recyclage.

4. En regard de la protection des écosystèmes, le CRECA s'engage à promouvoir auprès des propriétaires concernés, la poursuite de la protection des milieux humides caractérisés en 2000 et en 2001, en réalisant le renouvellement des ententes et une nouvelle caractérisation des sites.



5. Réaliser un portrait au niveau régional des écosystèmes forestiers exceptionnels, en vue de concevoir un programme de protection des forêts anciennes au niveau de la région de Chaudière-Appalaches.

6. Le CRECA s'engage à **participer à la consultation publique** prévue à l'automne 2007, **concernant les aires protégées** en Chaudière-Appalaches.

7. Le CRECA exercera un **suivi des pratiques de conservation des sols** dans le secteur agricole.



8. Le CRECA s'engage également à **poursuivre la promotion d'un plan de recherche et développement en agroenvironnement** en Chaudière-Appalaches.

9. **En matière d'énergie et de changements climatiques** le CRECA s'engage avec ses partenaires régionaux et provinciaux à :

- Promouvoir l'économie d'énergie et l'efficacité énergétique;

- Assurer un suivi des projets de développement énergétique tels RABASKA, ULTRAMAR et les éoliennes;
- Réaliser des activités d'information et de sensibilisation sur l'importance des énergies



renouvelables pour lutter contre les changements climatiques.

10. Le CRECA s'engage à **concevoir une politique de protection des paysages** (naturels, emblématiques et identitaires) en harmonie avec le développement économique et social de la région;

11. **En matière de communications,** le CRECA s'engage à :

- Favoriser les échanges et le partage de l'expertise avec les organismes, groupes ou individus, concernant les problèmes environnementaux dans la région de Chaudière-Appalaches;
- Moderniser et mettre à jour régulièrement son site Internet;
- Réaliser au moins 4 bulletins Éco-Lien;
- Réaliser au moins un article dans un journal de grand tirage;
- Émettre des communiqués, exprimant son opinion sur chaque événement majeur qui touche les domaines de l'environnement et du développement durable.

Le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA) a tenu son Assemblée générale annuelle le 13 juin dernier.

Par la présentation de son rapport annuel 2006-2007 et de son plan d'action 2007-2008, le CRECA a permis aux participants de prendre connaissance des enjeux régionaux en matière de protection de l'environnement ainsi que de la mise en œuvre du développement durable.



MEMBRES 2007-2008

Organismes environnementaux

Accueil Madore inc. * Amis de la vallée du Saint-Laurent (AVSL) * Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) * Association du Petit Lac Saint-François * Cartonek inc * Comité de restauration de la rivière Etchemin (CRRE) * Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC) * Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE) * Comité de gestion du bassin versant de la rivière Saint-François (COGESAF) * Comité de restauration du lac Dion * Fédération québécoise de la faune, région Chaudière-Appalaches * Groupement faunique du Triangle de Bellechasse * Les amis du parc des Chutes-de-la-Chaudière * Mouvement des amis de la rivière du Sud (MARS) * Parc national de Frontenac * Parc régional des Appalaches * Société de gestion du Parc régional Massif du Sud * Récupération Frontenac * SAMAR * Société de conservation et de mise en valeur de la Grande Plée Bleue * Société VIA *

Organismes para-publics

Commission scolaire Beauce-Etchemin (61) * Commission scolaire des Navigateurs (55) * Commission scolaire des Appalaches (26) * Cégep de Thetford * Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches (3) *

Citoyens et corps privés

Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches * Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière * Architectes Lafrance et Mailhot * Association des propriétaires de boisés de la Beauce * André Bélisle * CLD de la MRC de l'Islet * CLD de la MRC de Montmagny * CLD de la Nouvelle-Beauce * SDE de la région de Thetford (CLD) * CLD de Lotbinière * CLD des Etchemins * Coop de fertilisation organique Fertior * Coopérative de gestion forestière des Appalaches * Environnement Industriel Bugnon * Fonderie Bibby-Ste-Croix inc * Raynald Gagnon * Génivar inc. * Gestion Forap * Innergex * IPL inc. * Mirage/Boa-Franc * Promutuel Appalaches – Saint-François * Charles Rinfret * Rachel Thériault * Lucille Thompson * Ultramar Ltée * UPA de la Beauce * UPA de la Côte-du-Sud * UPA Lévis-Bellechasse * UPA Lotbinière-Mégantic * Pierre-Maurice Vachon * Victor Innovatex inc. *

Gouvernements locaux et provinciaux

MAPAQ (8) * Ministère des Transports (7) * Ville de Lévis (3) * MRC Beauce-Sartigan (17) * MRC Nouvelle-Beauce (12) * MRC de l'Amiante (20) * MRC de Bellechasse (21) * MRC des Etchemins (14) * MRC de l'Islet (15) * MRC de Montmagny (15) * MRC Robert-Cliche (11) * MRNF- Faune Québec, Direction régionale de Chaudière-Appalaches *



22, rue Sainte-Hélène
Breakeyville (Québec) G0S 1E2

Téléphone : 418.832.2722
Sans frais : 1.888.832.2722
Télécopieur : 418.832.9116
Courriel : creca@creca.qc.ca
Site Internet : www.creca.qc.ca

Bulletin d'information du CRECA
Coordination et rédaction : Cosmin Vasile et
Sonia Brassard
Mise en page : Sonia Brassard

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2007
© CRECA 2007

Le Conseil régional de
l'environnement
Chaudière-Appalaches
(CRECA) est un organisme
à but non lucratif (fondé en
1991).

Il vise au développement
d'une vision régionale de
l'environnement et du
développement durable en
favorisant la concertation
de l'ensemble des
intervenants régionaux.

Conseil d'administration

Guy Lessard, président
Récupération Frontenac

André Bélisle, vice-président
Association québécoise de lutte contre
la pollution atmosphérique (AQLPA)

Alain Gaudreau, secrétaire-trésorier
Regroupement des commissions scolaires
Chaudière-Appalaches

Jean-Luc Daigle, directeur
Ville de Lévis

Rachel Thériault, directrice
Innergex

Jacques Demers, administrateur
Les Amis du parc des Chutes-de-la-
Chaudière

Simon Arbour, administrateur
Mouvement des amis de la rivière
du Sud

Yvon Bruneau, administrateur
Municipalité de Saint-Henri

Maurice Vigneault, administrateur
Fédération UPA Lotbinière-Mégantic

Jean-Claude Marcoux, administrateur
Fédération québécoise de la Faune

Martin Loiseau, administrateur
Agence de mise en valeur des forêts
privées des Appalaches

Véronique Brisson, administrateur
Comité de restauration du lac Dion

Paul-Henri Roy, administrateur
Comité de restauration de la rivière
Etchemin

Martin Paulette, administrateur
Groupement faunique du Triangle de
Bellechasse

INNERGEX

Un producteur
d'énergie
renouvelable

MONTREAL • Téléphone : (450) 928-2550 • Télécopieur : (450) 928-2544
QUÉBEC • Téléphone : (418) 834-6705 • Télécopieur : (418) 834-0595
info@innnergex.com • www.innergex.com